

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2585)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 402

présenté par
M. Claeys et M. Leonetti

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'analgésie »,

les mots :

« au traitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le retour à la rédaction initiale permet de prendre en compte la souffrance tant physique que psychique.